

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE

L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 15 juin, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA).

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, MME KAREN GREGOIRE.

**SECRETARE DE SEANCE** : MME ISABELLE FLOURAC, AGENT DU CCAS

### DÉLIBÉRATION n° 2023/22

#### **Objet : Convention des ateliers de la Malle d'Aventure dans le cadre de l'appel à projet CARSAT 2023 sur le lien social**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de conclure une convention de prestation de service avec la société Malledav retenue par la CARSAT dans le cadre d'un appel à projet.

L'objectif de ce projet est de développer des actions de prévention pour un vieillissement actif et en bonne santé des seniors.

Trois thématiques caractérisent ce projet :

- Les écrivains-marcheurs et les Cévennes
- Olympe de Gouges et le Tarn et Garonne
- L'évolution des jardins et le pays de Fontainebleau

La convention en pièce-jointe détaille ces actions.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 800 € HT. Il est financé par la CARSAT Midi-Pyrénées.

Le CCAS prend en charge le prêt de la salle (Halte-Répit), les inscriptions, la communication sur l'Unionnais et le site de la mairie.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29 JUIN 2023

ID : 031-213105612-20230629-D2023\_22-DE

## Décision

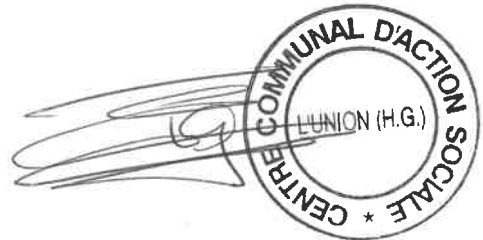
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle Godéas**



- Transmis le 29 JUIN 2023

- Affiché le 29 JUIN 2023